

& Des Bâtimens Port. est. Vignard, au bout du jardin de St. Germain, enfin par le côté Nord
 de ce jardin, revenir au chemin que l'on avait quitté pour y entrer un peu à gauche et
 prendre à droite le côté Nord d'une terre au même & d'une autre à Curi Jean, l'arriver à
 l'angle Nord de cette dernière on suit son côté Est et la haie bordant aussi au levant un
 jardin à M^r. Roussel; au bout de cette haie, on tourne à gauche pour suivre l'allée
 de la Métairie jusqu'à l'angle Nord. Est d'une terre au même, d. est angle et par la
 limite de la dite terre & d'une Vigne au dit Sieur Rousselet, au levant de ces deux pièces,
 on va gagner le chemin du petit Marchais au Colombier et on le suit jusqu'à la croix
 de la Sabane désignée en tête de cet article.

B 21 *Pice du Suint.* au Nord, le chemin de Minichier au Grand Marchais. à l'Est, le chemin du Grand
 Marchais aux prés des Marais. au Sud, le chemin du petit Marchais au Colombier.
 à l'Ouest, le chemin des Marais au Minichier.

B 22 *Le Bourget.* au Nord, le chemin de Minichier au petit Marchais. à l'Est, le chemin de la
 Saverie au Grand Marchais jusqu'au bout d'une terre à M^r. Roussel; alors on
 prend à droite le côté Sud de cette terre pour tourner ensuite à gauche dans la
 limite Est d'une terre à Jean Chamette, en suivant toutes les brisées de cette limite
 jusqu'à la pointe Sud de la dite pièce, au bord du chemin du Grand Marchais au
 Minichier, lequel est par suite celui des Marais au Minichier formellement dit
 au Sud & à l'Ouest.

B 23 *La Croix.* au Nord, le chemin de Minichier à Michonny jusqu'à un autre d'Henriette;
 qui, à droite du premier, borde la limite Est d'une grande vigne à M^r. Roussel.
 après avoir suivi ce chemin de Henriette jusqu'à l'origine d'une haie bordant aussi
 au levant la terre de M^r. Roussel, on va, par cette haie, prendre à gauche celle qui se trouve
 au Sud de la dite terre, puis à gauche de cette seconde haie un troisième sur la continuation
 de la limite Est de la Vigne du dit Sieur Rousselet, enfin en passant au bout Est d'une
 petite Vigne au même & à gauche le long d'un pré au Sieur Curi Jean, on arrive au
 chemin du petit Marchais au Minichier dans lequel on entre à droite jusqu'à celui du
 Minichier à St. Germain limite des Lacs dit à l'Ouest.

B 24 *Le Minichier.* au Nord, la limite du lieu dit est formée par celle de deux vignes l'une à M^r.
 Rousselet l'autre à M^r. Desaut Jean, cette dernière pièce sur le bord du chemin
 de St. Germain au Minichier qui limite le lieu dit à l'Est. au Sud, le chemin
 qui passe au près du village du Minichier & forme le chemin précédent à celui du
 Colombier à St. Germain. — à l'Ouest, ce dernier chemin jusqu'à la Portée de la
 vigne de M^r. Rousselet — desus indiqué.

B 25 *La Croixvrière.* au Nord, le chemin de Minichier au grand Marchais. à l'Est, le chemin
 de Minichier aux Marais. au Sud, le chemin du petit Marchais à Audeterre.
 à l'Ouest, le chemin du Colombier au Minichier.

B 26 *au Colombier.* au Nord, le chemin d'Audeterre au petit Marchais. — à l'Est, le chemin
 des prés des Marais. — au Sud, le canal de Chry Dextmier de Bas. à l'Ouest,
 le côté Ouest d'une terre (compris entre ce canal et le chemin d'Audeterre),
 appartenant à Jean Lacroix.